

Réunion bureau du 07/02/17

Présents : N. LAUCHET, D. MENARD, G. HOUDARD et en conférence téléphonique avec K. RUDELLE

Excusés ; B. COQUILLAUD et M. LABACH

1. Changement de banque :

- a. En tant que Association les banques en ligne ne sont pas accessibles.
 - b. Les frais de tenue de compte LCL 8 euros par mois , la poste 9 euros par mois et le Crédit Mutuel 3 euros par mois avec accès internet sans CB. Rémunération du livret bleu à 0.75% jusqu'à 65000 euros versé dessus..
 - c. Transfert gratuit des fonds d'une banque à l'autre
- ⇒ Décision de migrer vers le Crédit Mutuel . Karen va prendre contact sur Limoges.

2. Rémunération des jeunes tuteurs non MSU

- a. Sur la région Grande Aquitaine, le recrutement des MSU, qui est du rôle des collèges, reste une nécessité en vue des années à venir. La question est donc de savoir comment motiver les médecins installés à devenir MSU. L'ensemble des 3 collèges, se tournant vers l'avenir, a bien compris la nécessité de mettre l'accent sur le recrutement des jeunes confrères installés. Pour se faire, un tremplin possible vers la maîtrise de stage, serait de repérer dès la sortie du DES nos jeunes confrères semblant intéressés par l'enseignement et leur proposer d'être d'abord tuteur puis MSU. La problématique est que le tutorat est basé sur la base du bénévolat. Pour nous, sur Limoges, les tuteurs sont rémunérés en début de DES 1 par 4h d'enseignement complémentaire lors de la rencontre tuteur tuteuré (sauf les jeunes tuteurs non encore installés) . Le tutorat est par ailleurs une redevance pédagogique pour tous les MSU de SASPAS. Pour les non formés au SASPAS, le tutorat reste essentiellement du bénévolat.
- ⇒ Idée est d'envisager la rémunération de ces jeunes tuteurs non MSU par l'URPS de la Grande Aquitaine et donc lui soumettre un projet de convention. Un RDV est fixé le 18 mars au CNGE à Paris lors de la réunion des collèges pour envisager un discours commun entre les 3 collèges. La réunion URPS Grande Aquitaine a lieu le 23 mars. Une vision conférence sera aussi peut être réalisée au préalable.
- ⇒ Problème : Le tuteur est dorénavant évaluateur pour le DUMG donc informer les DUMG de cette démarche.
- ⇒ Remarque : La redevance financière est elle un moyen de recrutement des MSU ?
- ⇒ Plus largement qu' de la rémunération de tous les tuteurs ?
- ⇒ Sur Limoges 49 tuteurs pour des promotions d'environ 40. Le recrutement de ces jeunes tuteurs est déjà lancé depuis 2 ans
- ⇒ Nadège et Gaëtan iront le 19 mars à Paris

3. Suivi du site du CRGE Limousin

- a. Site encore chantier , appropriation en cours.
- b. Peut on avoir accès au nombre de visiteurs ?

Fin de la réunion du bureau